

CONCOURS DE SCENARIO 2019

5x2 minutes (mini-série)

1 - OBJET DU CONCOURS

La Cinémathèque de Grenoble, soutenue par le Département de l'Isère, et le Grec organisent depuis 1998 un concours de scénario de court-métrage dans le cadre du Festival du Film court en Plein air de Grenoble.

Le lauréat du concours réalise son projet grâce à une bourse du Département de l'Isère et un préachat de France 2, et bénéficie de l'aide de la Sacem pour la création d'une musique originale. Le Grec¹ est le producteur du film. Le premier lauréat, ainsi que les deuxième et troisième lauréats bénéficient d'un stage de réécriture.

Ce concours propose la réalisation de 5x2 minutes par un même auteur dans un même lieu (mini-série).

Le film du lauréat sera diffusé lors du Festival du Film court en Plein air de Grenoble en 2020, et dans *Histoires courtes* sur France 2. Il sera également mis en ligne sur la page Facebook de France 2, et les sites Internet de la Cinémathèque de Grenoble et du Grec. **Le réalisateur Christophe Loizillon² est le parrain du concours pour la sixième année consécutive.**

2 - CONDITIONS D'ADMISSION

Les projets proposés doivent :

- être un premier ou deuxième film (hors films d'école ou films autoproduits) ;
- être une fiction, un documentaire, un film expérimental, ou une animation ;
- constituer 5 fois 2 minutes qui soient liées d'une façon ou d'une autre (esthétique, dramaturgique, formelle...) ;
- être tournés en vidéo HD ;
- être tournés dans un même lieu, la durée du tournage ne devant pas dépasser 5 jours ;

¹ **Le Grec** (Groupe de Recherches et d'Essais Cinématographiques) produit une vingtaine de premiers courts métrages par an, avec le soutien du CNC. 14 rue Alexandre Parodi 75010 / www.grec-info.com

² Réalisateur de courts métrages depuis 1980, **Christophe Loizillon** est aussi scénariste, acteur et producteur. Son premier long métrage, *Le Silence de Rak* est sorti en 1996. Depuis *Les mains* en 1996,

² Réalisateur de courts métrages depuis 1980, **Christophe Loizillon** est aussi scénariste, acteur et producteur. Son premier long métrage, *Le Silence de Rak* est sorti en 1996. Depuis *Les mains* en 1996, comme dans ses moyens métrages, *Petit matin* (2013) et *3 visages* (2016), ses films sont fondés sur un dispositif de plans-séquences liés entre eux par un motif commun. / loizillon.wordpress.com

- être tournés dans le Département de l'Isère ;
- être ni produits ni coproduits par une société de production ;
- ne pas avoir été déposés au CNC en même temps qu'à la Cinémathèque de Grenoble ;
- ne pas avoir fait l'objet d'un début de réalisation avant que l'avis du jury n'ait été émis.

Par ailleurs, il ne sera admis qu'un seul projet par auteur et un projet déjà refusé ne pourra en aucun cas être représenté.

3 - COMPOSITION DU DOSSIER

Le dossier doit obligatoirement comprendre tous les documents suivants :

- la fiche d'inscription remplie et signée (page 5 du règlement)
- un scénario
- un synopsis
- une note d'intention
- un/des CV de l'auteur / des auteurs
- une note d'intention du projet musical rédigée par l'auteur et /ou le compositeur
- un CV du compositeur si la collaboration avec un compositeur est déjà établie
- des liens de visionnage d'éventuelles réalisations précédentes.

Le dossier complet est à envoyer par mail (en 1 seul fichier au format PDF de 2 Mo maximum) à 5x2@cinemathequedegrenoble.fr au plus tard le 19 avril 2019.

La Cinémathèque de Grenoble disposera du droit de diffuser les scénarios aux membres du Jury et conservera les fichiers numériques dans ses archives. Il appartient donc aux auteurs de protéger leur œuvre auprès des sociétés d'auteurs conformément à la législation en vigueur. La Cinémathèque de Grenoble ne pourra en aucun cas être tenue pour responsable des droits de l'œuvre.

4 - JURY

La Cinémathèque de Grenoble est libre d'organiser le jury de ce concours, qui délibérera à huis clos. Il sera composé, entre autres, de Christophe Taudière, responsable du pôle court métrage de France Télévisions, de Christophe Loizillon, réalisateur et parrain du concours, d'un représentant de la Cinémathèque de Grenoble et d'un représentant du Grec.

Les organisateurs du concours effectueront une présélection d'une quinzaine de projets dont les auteurs seront informés vers mi-juin 2019.

Le jury se réunira **le jeudi 4 juillet** à Grenoble afin de sélectionner les auteurs qu'il souhaite auditionner. La confirmation de l'audition sera donnée aux auteurs concernés le jour-même après la délibération.

Les auditions auront lieu à Grenoble **le samedi 6 juillet**. Le jury délibérera à l'issue de ces auditions et il désignera les trois projets lauréats qui seront annoncés le soir-même à l'occasion du palmarès du Festival.

5 - LES PRIX

- **Le premier prix** consiste en une bourse d'aide à la réalisation destinée au tournage d'un film produit par le Grec et dotée par France 2 (préachat du film lauréat), le Département de l'Isère (5000€), la Sacem (2500€), le Grec (3000€), Transapalux (matériel lumière), Panavision Rhône-Alpes (matériel caméra) et Pilon Cinéma (mixage). Le premier prix bénéficie également d'un stage de réécriture doté par le Conseil Départemental de l'Isère et organisé par le Grec.

- **Les deuxième et troisième prix** bénéficient du même stage de réécriture.

Le stage de réécriture sera mis en place par le Grec et la Cinémathèque de Grenoble et aura lieu en octobre 2019 à Grenoble.

Remise des prix :

Les lauréats seront annoncés lors de la cérémonie de clôture du Festival du Film Court en plein air de Grenoble, **le samedi 6 juillet 2019**.

Modalités d'attribution :

- le ou les auteur(s)-réalisateur(s) signe(nt) un contrat de réalisation avec le Grec qui s'engage à produire le film dans les délais, faute de quoi, la bourse sera automatiquement affectée au deuxième projet retenu par le jury ;
- le contrat est établi par le Grec selon son protocole de fonctionnement et garantit les droits d'auteurs ;
- **date limite de la signature du contrat de réalisation : 31 janvier 2020**
- **date limite de remise de la copie du film : 1^{er} juin 2020**
- **Sera considéré comme sans suite** tout projet non réalisé dans les délais impartis.

L'auteur s'engage à informer régulièrement la Cinémathèque de Grenoble de l'avancement du projet, puis des opérations de diffusion de l'œuvre.

Mentions obligatoires :

La Cinémathèque de Grenoble dans le cadre du Festival du Film court en Plein air de Grenoble, le Département de l'Isère, France 2, la Sacem et Copie Privée, le Grec, Transapalux, Panavision Rhône-Alpes et Pilon Cinéma figureront obligatoirement au générique du film qui mentionnera ce prix.

Diffusion :

Un DCP sera déposé, au plus tard un mois après sa sortie, dans les collections de la

Cinémathèque de Grenoble qui en assurera la conservation et la diffusion non commerciale, non exclusive.

La Cinémathèque de Grenoble aura le droit de disposer librement de l'œuvre cinématographique terminée dans le cadre de ses activités non commerciales.

Un DCP sera également déposé au Grec, qui assurera, conjointement avec le réalisateur, la diffusion du film dans les réseaux habituels (festivals, Agence du court métrage, etc.).

Le 5X2 lauréat sera diffusé dans le cadre du festival du Film Court en plein air de Grenoble 2019 et dans *Histoires courtes* sur France 2 ainsi que sur la page Facebook d'Histoires Courtes/ France 2 et les sites du Grec et de la Cinémathèque de Grenoble.

La Cinémathèque de Grenoble, en accord avec le Département de l'Isère, se réserve le droit de modifier les modalités du concours si les circonstances l'exigent.

CONCOURS DE SCENARIO 2019 – 5x2 minutes (mini-série)

Fiche d'inscription

**Dossier complet à envoyer par mail à 5x2@cinemathequedegrenoble.fr
au plus tard le 19 avril 2019**

TITRE DE L'ŒUVRE

GENRE

Fiction
 Documentaire
 Animation
 Expérimental

AUTEUR

Nom, Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Tél. :

Mail :

Date et lieu de naissance :

Je soussigné(e) m'engage à tourner le film 5x2 minutes dans le Département de l'Isère.

Joindre obligatoirement un RIB

Si le scénario a plusieurs auteurs, chaque auteur doit remplir une fiche.

*Date et signature de l'auteur précédée de la mention
"lu et approuvé, bon pour accord"*

En signant ce document, vous reconnaissez avoir pris connaissance et accepté les conditions du règlement, vous certifiez avoir protégé votre œuvre et l'exactitude des renseignements du dossier